

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Mars à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Date de Convocation :  
24 Février 2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 09

Étaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT,  
~~Mme FRANÇAIS~~, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD,  
M GAUTHIER, M GAUTIER, ~~M DUBOIS~~, Mme JOUANNEAU -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET), Mme  
FRANCAIS-

Absents :

M DUBOIS-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****N° 2025 – 07 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 27 Janvier 2025**

*Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,*

*Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 27 Janvier 2025,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,*

**➤Adopte** le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 27 Janvier 2025.

**FOYER LOGEMENT****BUDGET 2025****SITUATION BUDGETAIRE 2024**

Madame BARBASTE dresse le bilan de la situation budgétaire de la Résidence Autonomie comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Dépenses</i>	42 500.58 €	853 284.13 €
<i>Recettes</i>	21 298.48 €	862 098.46 €
<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b>- 21 202.10 €</b>	<b>8 814.33 €</b>

<i>Résultat reporté</i>	<i>142 661.72 €</i>	<i>41 537.75 €</i>
<b><i>Résultat de clôture</i></b>	<b><i>121 459.62 €</i></b>	<b><i>50 352.08 €</i></b>

Le bon taux de remplissage de la Résidence et les efforts de chacun ont permis de dégager un résultat positif en fonctionnement mais il faut rester vigilant.

### **PREPARATION BUDGET 2025**

Pour 2025, il convient d'intégrer les coûts concernant le SEGUR du numérique, dont la mise en œuvre est prévue le 3 septembre 2025, comme présentés ci-après (estimation) :

#### **1. LOGICIELS**

<b>PRODUIT</b>	<b>Coût d'investissement (TTC)</b>	<b>Coût de fonctionnement (TTC)</b>	<b>Coût de formation (TTC)</b>
Licence NETSOIN (payable 1 x)	2 637.36 €		
Licence NETMOBILITE (payable 1x)	2 237.76 €		
Maintenance NETSOIN (1x/an)		1 278.72 €	
Maintenance NETMOBILITE (1 x/an)		444.00 €	
Licence DMP (payable 1x)	1 014.72 €		
Maintenance DMP (1 x/an)		288.00 €	
Paramétrage DMP (payable 1x)	240.00 €		
Abonnement MS Santé (1x/an)		320.00 €	
Paramétrage MS Santé (payable 1x)	360.00 €		
Formation NETSOIN			3 489.00 €
Formation DMP + MSS			440.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 489.84 €</b>	<b>2 330.00 €</b>	<b>3 929.00 €</b>

Soit un coût total de 12 748.84 € pour un financement SEGUR estimé à 10 418.84 €

#### **2. MATERIEL**

Il est prévu l'achat d'un PC et de 2 tablettes pour un coût de 3 220.00 € pour un financement SEGUR estimé à 3 800.00 € maxi.

#### **3. WIFI public/privé**

- CONTY (installation WIFI) = 10 642.20 €
- NEKLAN (câblage) = 7 730.67 €

Ce devis comprend l'installation de la WIFI sur l'ensemble du rez-de-chaussée et sur les petits salons du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> étage. Un nouveau devis sera demandé pour l'installation uniquement au rez-de-chaussée.

Pas de financement SEGUR pour ce dossier mais il est possible que ces travaux s'intègrent dans la provision gros travaux de SARTHE HABITAT.

#### **Les autres investissements à prévoir :**

- Achat d'un lave-linge (environ 400.00 €)
- Sonorisation de la salle de restauration (environ 500.00 € mais installation à prévoir par les agents des services techniques)
- Table pour la salle des familles : urgent

- Matelas plastifiés pour le logement d'hébergement temporaire
- Véhicule type minibus adapté pour le transport des personnes âgées : 36 000.00 €. Mme BARBASTE attire l'attention des membres de la commission sur les frais supplémentaires engendrés en fonctionnement en cas d'achat d'un véhicule. En effet, il faudra prévoir des crédits pour la dotation aux amortissements, les frais d'assurance et d'essence. Elle ajoute que la Résidence Autonomie utilise peu le véhicule pour des sorties faute de temps et de personnel. Ce véhicule pourrait être mutualisé avec la commune, il convient donc d'étudier les conditions de refacturation possibles avant de prendre une décision.

## **CONVENTION POUR LA REFACTURATION DES FLUIDES**

Le CCAS de LA SUZE SUR SARTHE et la Commune de LA SUZE SUR SARTHE ont regroupé la Résidence Autonomie et la cuisine centrale dans un ensemble immobilier situé 5 rue des Tanneurs à La Suze sur Sarthe. La Résidence Autonomie règle la totalité des factures d'eau, d'assainissement et de gaz liées au bâtiment situé 5 rue des Tanneurs.

Ainsi, le Service de Gestion Comptable demande à la Résidence Autonomie de prévoir, à partir de 2025, un conventionnement avec la commune de LA SUZE SUR SARTHE afin de permettre à cette dernière d'acquitter les charges liées à la consommation d'eau, d'assainissement et de gaz de la cuisine centrale.

### Refacturation de la consommation d'eau et d'assainissement

La Résidence Autonomie adressera **annuellement** un titre de recettes à la Commune de La Suze sur Sarthe. Ce titre de recettes, correspondant à une période à **terme échu**, sera établi sur la base :

-d'une consommation de 25% de la consommation totale réelle facturée incluant la location du compteur, la consommation d'eau, la consommation assainissement et les redevances de l'Agence de l'eau (lutte contre la pollution, préservation des ressources sur prélèvement, modernisation des réseaux).

### Refacturation de la consommation de gaz

La Résidence Autonomie adressera **annuellement** un titre de recettes à la Commune de La Suze sur Sarthe. Ce titre de recettes, correspondant à une période à **terme échu**, sera établi sur la base :

-du relevé du sous compteur gaz de la cuisine centrale (n° G1051632) réalisé le 31 décembre de l'année N comparé à celui réalisé le 31 décembre de l'année N-1.

-des factures réglées par la Résidence Autonomie pour le calcul du prix du Kwh appliqué par le fournisseur incluant location du compteur, abonnement, taxes et contributions.

### **N° 2025 –08 Objet : Convention de refacturation des énergies et des fluides concernant la cuisine centrale**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que le CCAS de LA SUZE SUR SARTHE et la Commune de LA SUZE SUR SARTHE ont regroupé la Résidence Autonomie et la cuisine centrale dans un ensemble immobilier situé 5 rue des Tanneurs à La Suze sur Sarthe.*

*Considérant que la Résidence Autonomie règle la totalité des factures d'eau, d'assainissement et de gaz liées au bâtiment situé 5 rue des Tanneurs.*

*Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une convention avec la commune de LA SUZE SUR SARTHE afin de permettre à cette dernière d'acquitter les charges liées à la consommation d'eau, d'assainissement et de gaz de la cuisine centrale.*

*Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,*

➤ **Approuve** la convention de refacturation des énergies/fluides par la Résidence Autonomie à la Commune pour le fonctionnement de la Cuisine Centrale.

➤ **Autorise** Madame la Vice-Présidente à la signer.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Départ de Marie-Christine VALLET le 30 Avril 2025 (le 10 avril en tenant compte de ses congés). Mme BARBASTE indique qu'il est important de prévoir rapidement son remplacement car Mme VALLET a également un rôle d'adjoint à la responsable de la Résidence en plus de son poste d'animatrice.

## **CCAS**

### **SITUATION BUDGETAIRE 2024**

Madame LEMARCHAND expose le bilan de la situation budgétaire du CCAS comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Dépenses</i>	93 603.91 €	204 716.25 €
<i>Recettes</i>	3 948.82 €	199 756.15 €
<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b>- 89 655.09 €</b>	<b>- 4 960.10 €</b>
<i>Résultat reporté</i>	122 034.64 €	25 854.11 €
<b><i>Résultat de clôture</i></b>	<b>32 379.55 €</b>	<b>20 894.01 €</b>

Il reste à réaliser en dépenses d'investissement 1 596.36 € pour le changement de la porte d'entrée du 8 allée du Chêne.

Le résultat négatif en investissement correspond à l'achat du bâtiment 9 rue d'Angleterre pour lequel un emprunt de 40 000.00 € avait été réalisé en 2023.

Le résultat négatif en fonctionnement résulte d'importantes dépenses pour la remise en état d'un logement allée du Chêne, d'une forte consommation d'énergie dans un logement mis à disposition et d'une dépense non prévue pour la prise en charge de frais d'obsèques. Pour ce dossier, une demande de remboursement a été faite auprès du notaire chargé de la succession.

### **PREPARATION BUDGET 2025**

La subvention communale prévue pour 2025 est de 75 000 €.

Il apparaît important d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour prévoir les gros travaux à venir : isolation des logements allée du Chêne, réfection de la toiture allée du Chêne... Les membres de la Commission demandent qu'un audit soit réalisé pour la toiture.

D'autres travaux sur ces logements sont également à prévoir : changement des portes des cabanons et installation d'une porte coulissante pour accéder à la salle d'eau. Ces travaux pourraient être réalisés par les services techniques pour limiter le coût.

## **COLLECTE EN PORTE A PORTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le CCAS a mis en place la collecte en porte à porte des déchets à recycler pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer aux points d'apports volontaires. 29 foyers bénéficient aujourd'hui de ce service. Le contrat se termine le 31 mars 2025, un nouveau devis a donc été demandé. Le coût mensuel passe de 252 € TTC à 362.40 € TTC, soit un surcoût annuel de 1 324.80 €.

Monsieur le Président propose que l'on étudie la possibilité que ce service soit effectué par les agents du service voirie qui ramassent déjà les déchets dans les bâtiments communaux chaque semaine. Cette solution serait provisoire car la communauté de communes travaille actuellement sur le nouveau marché de collecte des ordures ménagères et le ramassage des déchets à recycler en porte à porte pourrait être intégré pour tous.

### **DEMANDE D'AIDE POUR IMPAYES D'ENERGIE ET D'EAU**

- **1 dossier a été présenté à la Commission pour impayés d'eau et d'assainissement :**

◆ Le dossier a été accepté pour la prise en charge de la facture d'assainissement, la facture d'eau restant à la charge de la famille. Les membres de la Commission proposent également d'inscrire la famille pour bénéficier de l'aide alimentaire.

Un courrier sera adressé à la famille, aux assistantes sociales et au Trésor Public pour les informer de la décision de la Commission.

- **1 dossier a été présenté à la Commission pour impayés d'énergie :**

◆ Le dossier a été refusé.

Un courrier sera adressé à la famille, aux assistantes sociales et à l'organisme pour les informer de la décision de la Commission.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Pour information, un bon d'essence d'un montant de 50 € a été attribué à un suzerain à la demande de l'assistante sociale pour qu'il puisse se rendre à son travail dans l'attente de son 1<sup>er</sup> salaire.
- Repas des anciens 2026 (année d'élections municipales généralement mi-mars) : la date est fixée au mercredi 28 Janvier 2026.

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 Avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

